



Indexation, nouveaux statuts : une situation transitoire jusqu'en 2017

Le jeudi 13 juin, grâce à la détermination des collègues, des négociations entre le SNES Mayotte et le Ministère de l'Education Nationale – ont eu lieu sur plusieurs points :

- Indexation de tous les non titulaires du MEN au même titre que les titulaires.
- Maintien du dispositif indemnitaire actuel sur la totalité de leur séjour (4 ans) pour tous les collègues régis par le décret de 1996, y compris les collègues arrivant à cette rentrée 2013.
- Maintien des rémunérations actuelles pour les nouveaux arrivants 2014... mais pour un séjour de 5 ans au lieu de 4. Quand l'indexation sera au taux maximum, l'Indemnité de Sujétion Géographique (ISG) sera alors de 26 mois pour 5 ans (et non plus de 20 mois)... Dans l'intervalle, l'ISG sera plus forte pour respecter cet accord de maintenir les rémunérations actuelles.

Sur ces points, le gouvernement s'était très clairement engagé auprès du SNES National. Face à ces avancées – et après consultation des collègues- nous avons levé notre préavis de grève sur le baccalauréat.

Depuis l'an dernier, la direction nationale du SNES est intervenue à de nombreuses reprises auprès du cabinet du Ministre de l'Education Nationale.

Hier, lundi 09 septembre, le SNES et le SNEP national ont à nouveau été reçus, à leur demande, par le directeur adjoint de cabinet du Ministre, tout de suite après qu'une réunion interministérielle ait eu lieu sur Mayotte pour mettre en œuvre les promesses de juin :

- **L'Indemnité d'éloignement (IE) est maintenue pour tous les collègues jusqu'en 2017, comme prévu. Attention, l'indexation des salaires s'appliquant à tous, l'IE baissera dans les mêmes proportions. Nous veillerons dans le détail à ce que personne n'y perde.**
- **Le nouveau statut ne sera pas appliqué aux nouveaux arrivants de 2014... il ne le sera qu'à compter de 2017. Dans cette attente, les arrivants 2014, 2015 et 2016 toucheront l'IE jusqu'en 2017.**
- **Le nouveau statut ne sera précisé qu'après une négociation en 2015, en fonction des difficultés d'attractivité de notre département. Est envisagée aujourd'hui une ISG de 5 mois par an attribuée à **chaque agent** pendant 4 ans en plus des 40% d'indexation, soit au total une sur rémunération de 44 mois sur 5 ans par agent... au lieu de 46 mois sur 4 ans actuellement. Les collègues bénéficiant aussi d'un retour prioritaire sur l'académie d'origine au bout de 5 ans. **Ce sont ces deux derniers points qu'il faudra bien évidemment améliorer... et notamment la promesse d'une ISG de 26 mois sur 5 ans.****
- **L'indexation de tous les contractuels du Vice-rectorat, au même titre que les titulaires.**

Aucune réponse en revanche sur les collègues actuellement en 4^{ème} année qui souhaiteraient rester à Mayotte : nous avons demandé une réponse ferme avant l'ouverture du mouvement inter académique de novembre prochain.

Pour le bureau du SNES-Mayotte
Le co-secrétaire
Thierry WUILLEZ